

## PROCES VERBAL

### CONSEIL MUNICIPAL Vendredi 20 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 20 mars, à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Pagny la Ville, proclamés élus à la suite des élections municipales du 15 mars 2026, se sont réunis en séance publique ordinaire, en salle de Conseil, sur convocation qui leur a été adressé conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Dominique TONAL, doyen d'âge parmi les conseillers municipaux, conformément à l'article .2122-8 du Code général des collectivités territoriales, en vue de procéder à l'installation du conseil municipal et à l'élection du maire et de ses adjoints.

**Présents** : M. Henri MAUCHAMP, Mme Cécile NICHELINI, M. François BARROSO-YELMO, Mme Edith REMIOT, M. Dominique TONAL, Mme Christine MORON, M. Valentin LANNEAU, Mme Virginie HAIMERY, M. David BOQUILLON, Mme Béatrice QUENOT, M. Jean-Paul GRISOLET.

**Absents excusés** : aucun

**Absents** : aucun

**Secrétaire** : Mme Christine MORON

Le Président de séance procède à l'appel nominal des membres du conseil municipal et constate que le quorum est atteint.

## ORDRE DU JOUR

- **Election du Maire**
- **Détermination du nombre d'Adjoints**
- **Election des Adjoints**
- **Approbation du PV du 09/03/2026**
- **Lecture de la charte des élus.**
- **Communication du Maire et questions diverses.**

### **1. Election du Maire**

Le Président invite le conseil municipal à procéder à l'élection du maire, conformément aux dispositions des articles L.2122-4 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Il est procédé à l'appel des candidatures.

Un seul candidat se présente : M. Henri MAUCHAMP.

Chaque conseiller est invité à déposer son bulletin de vote dans l'urne.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents : onze
- Nombre de suffrage exprimés : onze
- Majorité absolue : onze

M. Henri MAUCHAMP a obtenu la majorité absolue, il est proclamé maire et immédiatement installé dans ses fonctions.

Le Maire prend la présidence de la séance.

## 2. Détermination du nombre des adjoints

Le conseil municipal détermine le nombre d'adjoints au Maire. Après délibération, le conseil décide de fixer à 2 le nombre d'adjoints à l'unanimité.

Le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue.

## 3. Election des Adjoints

Un seul candidat se présente pour la fonction de 1<sup>er</sup> adjoint :

M. François BAROSSO-YELMO

Trois candidates se présentes pour la fonction de 2<sup>e</sup> adjoint :

Mme Cécile NICHELINI

Mme Béatrice QUENOT

Mme Christine MORON

Trois listes sont donc constituées :

Liste A : M. François BAROSSO-YELMO et Mme Cécile NICHELINI

Liste B : M. François BAROSSO-YELMO et Mme Béatrice QUENOT

Liste C : M. François BAROSSO-YELMO et Mme Christine MORON

Il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents : onze
- Nombre de suffrage exprimés : onze

1<sup>er</sup> tour :

Liste A : 4      Liste : B : 5      Liste C : 2

Sans majorité absolue, il est procédé à un 2<sup>e</sup> tour.

2<sup>ème</sup> tour :

Liste A : 6      Liste B : 5

Sans majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>ème</sup> tour.

Liste A : 6      Liste B : 5

**Résultat :**

1<sup>er</sup> adjoint : M. François BARRUSO-YELMO

2<sup>ème</sup> adjointe : Mme Cécile NICHELINI

Ils sont immédiatement installés dans leur fonction.

**4. Approbation du PV du 09/03/2026**

Remise aux conseillers du PV du dernier conseil municipal pour approbation par le nouveau conseil.

**Pour : 7      Abstention : 4**

**5. Lecture de la Charte des élus**

Remise de la Charte de l'élu local à chaque conseiller et lecture de la charte par M. le Maire.

**6. Communication du Maire et questions diverses**

M. le Maire remercie les membres du conseil pour sa reconduction au poste de Maire de la commune et confirme qu'il poursuivra son action sur les mêmes bases de ses mandats précédents en plaçant en priorité l'intérêt de la commune et de ses habitants. Remise de la liste des Commissions intérieures et extérieures afin que chaque conseiller réfléchisse à son implication au sein de chaque commission et fasse part de son choix lors du prochain conseil.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au 27 mars 2026 à 19h00.

**Clôture de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

**La secrétaire de séance**



**Le Maire**

